PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE HARRICANA

CONSEIL DES COMMISSAIRES

PROCÈS-VERBAL DU 7 SEPTEMBRE 2010

Session ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Harricana tenue au centre administratif, sis au 341, rue Principale Nord, Amos, bureau 3050, le sept septembre deux mille dix à dix-neuf heures trente.

PRÉSENCES

Sont présents :

Mmes	Lyne Brousseau	
	Karen Carignan	
	Lyne Doyon,	commissaire représentante du comité de parents
	Chantal Poliquin,	commissaire représentante du comité de parents
	Isabelle Rouillard	
	Martine St-Laurent	
MM.	Camille Bélanger	
	Denis Coutu,	
	Michel Gagnon,	président
	Michel Morin	

Aussi présents :

Mmes	Lucie Côté,	directrice du Service des ressources financières et secrétaire générale
	Johanne Godbout,	conseillère en communication
MM.	Guy Baril,	directeur général
	Francis Audet,	directeur du Service des ressources matérielles et administratives
	Yannick Roy,	directeur du Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires
	René Trudel,	directeur du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, du Service aux entreprises et du Service informatique

ABSENCES

Sont absents :

Mmes	Ginette Beaumier
	Judith Corriveau
	Jeanne Grenier
	Francine Grenier
M.	Martin Roy

Le quorum est atteint. L'assemblée est présidée par monsieur Michel Gagnon.
Il est 19 h 30.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-4541-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Michel Morin,

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que proposé.

QUE le président de l'assemblée soit et il est autorisé à modifier l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE.

3. - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 AOÛT 2010 (CC10-08-17)

CC-4542-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Martine St-Laurent,

QUE la secrétaire d'assemblée soit et elle est exemptée de la lecture du procès-verbal du 17 août 2010 (CC10-08-17).

QUE ce procès-verbal soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE.

5 A – Comité de parents

La première rencontre devrait avoir lieu à la fin du mois d'octobre soit après l'élection du représentant de chacune des écoles élu par les membres du conseil d'établissement conformément à l'article 47 de la Loi sur l'instruction publique.

6.1 - Lettre du MELS – convention de partenariat

Monsieur le président félicite les personnes responsables du dossier pour le travail effectué. La Ministre rappelle qu'il n'y a pas d'ajout de ressources financières supplémentaires. Le directeur général dépose la version synthèse de la planification stratégique. Il en résume les principaux éléments et souligne que des présentations ont eu lieu dans les écoles.

Mesdames Jeanne et Francine Grenier ainsi que madame Ginette Beaumier sont présentes, il est 19 h 40.

6.2 - AFFILIATION À L'ASSOCIATION RÉGIONALE DU SPORT ÉTUDIANT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE 2010-2011

CC-4543-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Camille Bélanger,

QUE la Commission scolaire Harricana paie une affiliation de base de 600 $ en plus d'une cotisation de 0,15 $ per capita pour la clientèle primaire et secondaire de la Commission scolaire, et ce, au 30 septembre 2009 pour un total de 1 095,75 $ (3 305 élèves).

QUE cette affiliation symbolise la reconnaissance de la Commission scolaire aux buts que poursuit l'Association régionale du sport étudiant de l'Abitibi-Témiscamingue, conformément aux lettres patentes de cette dernière.

ADOPTÉE.

6.3 - Lettre du MELS – bulletin scolaire

Monsieur le président commente la correspondance. La Ministre Line Beauchamp a retardé l'application du bulletin unique au Québec. La direction régionale communiquera avec la Commission scolaire pour la mise en œuvre des rencontres de formation. Le directeur du Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires présente les principales modifications qui seront apportées ainsi que les défis à relever.

Monsieur Martin Roy est présent, il est 19 h 50.

6.4 - AUTORISATION DE TRAVAUX D'EMPIERREMENT À L'AGORA NATURELLE

CC-4544-10 CONSIDÉRANT QUE cette Commission scolaire est propriétaire du terrain de l'Agora naturelle;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est mis à la disposition de la Ville d'Amos et que celle-ci doit demander l'autorisation de cette Commission scolaire avant de procéder à des travaux sur ledit terrain;

CONSIDÉRANT QUE le 27 août 2010, la Ville d'Amos a transmis une demande afin de réaliser des travaux d'empierrement, lesquels sont requis pour stabiliser les berges de la rivière;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont nécessaires, afin de prévenir l'érosion et la dégradation des berges du terrain;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE cette Commission scolaire autorise la Ville d'Amos à réaliser des travaux d'empierrement, afin de stabiliser les berges du terrain de l'Agora naturelle.

ADOPTÉE.

6.5 - APPUI À LA VILLE D'AMOS - PROJET DE PARACHÈVEMENT DE LA PISTE CYCLABLE

CC-4545-10 CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Ville d'Amos en date du 26 août concernant le projet de parachèvement de la piste cyclable;

CONSIDÉRANT la planification stratégique de cette Commission scolaire où la saine alimentation et le mode de vie physiquement actif occupent une place importante tant chez les élèves que chez le personnel ainsi que les membres de la communauté;

CONSIDÉRANT la volonté affirmée de cette Commission de maintenir un partenariat avec les municipalités dont la Ville d'Amos;

CONSIDÉRANT l'impact positif d'un tel projet;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Karen Carignan,

QUE la Commission scolaire Harricana appuie la demande faite par la Ville d'Amos auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour le parachèvement de la piste cyclable Amos-Trécesson.

ADOPTÉE.

6.6- Lettre du MELS – dérogation à la grille-matières de la 5e année du secondaire.

Cette correspondance se veut la confirmation de la dérogation concernant la grille-matières de la cinquième année du secondaire afin de poursuivre les projets pédagogiques particuliers, intitulés Programme Sport-études et Concentration musique harmonie, à la polyvalente de la Forêt.

7.1 A - RÉFECTION PARTIELLE DES PORTES ET FENÊTRES ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR À BARRAUTE

CC-4546-10 CONSIDÉRANT les travaux à effectuer pour la réfection partielle des portes et fenêtres de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur à Barraute;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour effectuer ces travaux;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes le 31 août 2010;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Lyne Brousseau,

QUE cette Commission scolaire retienne l'offre du soumissionnaire conforme, soit Les Constructions Benoit Doyon inc., au montant de 152 380,95 $ (avant taxes) pour effectuer la réfection partielle des portes et fenêtres de l'école Notre Dame du-Sacré-Cœur à Barraute.

ADOPTÉE.

7.1 B - RÉFECTION DES PORTES ET FENÊTRES ÉCOLE MORENCY À VILLEMONTEL

CC-4547-10 CONSIDÉRANT les travaux à effectuer pour la réfection des portes et fenêtres de l'école Morency à Villemontel;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour effectuer ces travaux;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes le 31 août 2010;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Chantal Poliquin,

QUE cette Commission scolaire retienne l'offre du soumissionnaire conforme, soit Les Constructions Benoit Doyon inc., au montant de 194 019,93 $ (avant taxes) pour effectuer la réfection des portes et fenêtres de l'école Morency à Villemontel.

ADOPTÉE.

7.2 – Représentation des membres du conseil à différents comités

Monsieur le président présente la liste des comités et explique qu'à la prochaine séance, les membres auront à identifier leurs intérêts quant à la représentation de la Commisson scolaire auxdits comités.

10.1 – ATTESTATION DES RELEVÉS DE NOTES ET DE BULLETINS EN CAS D'ABSENCE

CC-4548-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Francine Grenier,

QUE la secrétaire de gestion du secrétariat général soit et elle est autorisée à signer les attestations de relevés de notes ou de bulletins en cas d'absence de la secrétaire générale.

ADOPTÉE.

10.2 – MAGASINIÈRE AU SERVICE DES SPORTS Mme MÉLODY MOREAU-GAUTHIER

CC-4549-10 CONSIDÉRANT le poste vacant de magasinière ou magasinier, classe 1 au Service des sports à la polyvalente de la Forêt;

CONSIDÉRANT la clause 7-1.11 B) I k) de la convention collective du personnel de soutien;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Lyne Brousseau,

QUE ce conseil des commissaires procède à l'embauche de madame Mélody Moreau-Gauthier à titre de magasinière, classe 1 au Service des sports à la polyvalente de la Forêt, au poste régulier à temps partiel de 17,5 heures par semaine.

QUE cet engagement prenne effet le 8 septembre 2010.

ADOPTÉE.

10.3- ENTENTE DE SCOLARISATION 2010-2011

CC-4550-10 CONSIDÉRANT l'article 208 de la Loi sur l'instruction publique qui oblige la Commission scolaire de s'assurer que les personnes relevant de sa compétence reçoivent les services éducatifs auxquels elles ont droit en vertu de la Loi;

CONSIDÉRANT l'article 213 de cette loi qui permet de conclure une entente de scolarisation avec une autre commission scolaire ou une institution au sens de la Loi sur l'enseignement privé;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Karen Carignan,

QUE le directeur du Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires soit et il est autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire Harricana les ententes entre commissions scolaires et institutions privées d'enseignement.

QUE la présente résolution soit transmise avec toute entente.

ADOPTÉE.

10.4 – ENTENTE DE SCOLARISATION 2010-2011 - CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION ABITIBIWINNI

CC-4551-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Jeanne Grenier,

QUE le directeur du Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires soit et il est autorisé à signer la procédure de gestion relative aux ententes de services et de scolarisation entre le Conseil de la Première Nation Abitibiwinni et la Commission scolaire Harricana pour l'année scolaire 2010-2011.

QUE la présente résolution soit transmise avec toute entente.

ADOPTÉE.

10.5 – CONTRAT D'ORTHOPHONIE 2010-2011

CC-4552-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Chantal Poliquin,

QUE le directeur du Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires soit et il est autorisé à renouveler le contrat d'orthophonie de madame Anne Collin pour la période du 23 août 2010 au 10 juin 2011 pour un montant de 57 120 $ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE.

10.6 –AGENTES DE REGROUPEMENT PASSE-PARTOUT - ANNÉE 2010-2011

CC-4553-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Isabelle Rouillard,

QUE ce conseil autorise le directeur du Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires à verser un montant forfaitaire de 70,39 $ aux agentes de regroupement pour chacune des rencontres nécessitant un regroupement d'enfants.

ADOPTÉE.

10.7 – DEMANDES D'ALLOCATIONS ET D'AUTORISATIONS AU MELS ANNÉE 2010-2011

CC-4554-10 CONSIDÉRANT QUE cette Commission scolaire doit procéder à des demandes d'allocations et d'autorisations annuelles au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes doivent être accompagnées d'une résolution définissant les éléments essentiels de la demande à moins qu'il n'y ait délégation de pouvoirs relativement au sujet de la demande;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes s'échelonnent sur l'année et que les dates limites sont déterminées pour acheminer ces demandes;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE le directeur du Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires soit et il est autorisé à procéder aux différentes demandes d'allocations et d'autorisations touchant le Service de l'enseignement aux jeunes pour l'année scolaire 2010-2011.

ADOPTÉE.

10.8 – INDEXATION DES BAUX DE LOCATION DE LOCAUX 2010-2011

CC-4555-10 IL EST RÉSOLU sur proposition de monsieur le commissaire Camille Bélanger,

QUE le directeur du Service des ressources matérielles et administratives soit et il est autorisé à négocier une indexation du loyer des différents espaces sous location pour l'année 2010-2011.

ADOPTÉE.

10.9 – OCTROI DE CONTRATS À TEMPS PLEIN - PERSONNEL ENSEIGNANT

CC-4556-10 CONSIDÉRANT les postes vacants d'enseignantes et d'enseignants qui étaient à combler en début d'année scolaire;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Michel Morin,

QUE ce conseil entérine l'engagement par l'octroi de contrats à temps plein aux personnes suivantes :

Nom	Champ	École
Martineau, Claudine	11	Polyvalente de la Forêt
Gingras, Christina	12	École secondaire Natagan
Allard, Joanie	13	École secondaire La Calypso
Nolet, Karine	14	Polyvalente de la Forêt
Richard, Kathleen	14	Polyvalente de la Forêt

ADOPTÉE.

10.10 – ANNULATION DES NON RENGAGEMENTS Mmes ANDRÉANE GAUTHIER ET JULIE OUELLET

CC-4557-10 CONSIDÉRANT le poste vacant au champ 1 à l'école secondaire Natagan et le poste vacant au champ 3 à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Coeur de Barraute;

CONSIDÉRANT l'application de la clause 5-3.20 de la convention collective du personnel enseignant;

CONSIDÉRANT la résolution CC-4429-10 par laquelle la Commission scolaire a procédé aux non rengagements de mesdames Andréane Gauthier et Julie Ouellet;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Francine Grenier,

QUE ce conseil des commissaires octroie respectivement ces postes à madame Andréane Gauthier au champ 1 à l'école secondaire Natagan et madame Julie Ouellet au champ 3 à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Coeur de Barraute.

QUE ce conseil des commissaires annule les non rengagements de ces personnes.

ADOPTÉE.

10.11 – OCTROI DE POSTES EN ADAPTATION SCOLAIRE Mmes MARIE-ÈVE CAMIRAND-SIMARD ET ISABELLE PRIMEAU

CC-4558-10 CONSIDÉRANT les postes de technicienne ou de technicien en éducation spécialisée laissés vacants à la suite de la séance d'affectation au secteur de l'adaptation scolaire;

CONSIDÉRANT la clause 7.1-11 B) I j) de la convention collective du personnel de soutien;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Francine Grenier,

QUE ce conseil des commissaires procède à l'embauche de madame Marie-Ève Camirand-Simard, à titre de technicienne en éducation spécialisée à l'école Sainte-Thérèse, au poste régulier cyclique à temps partiel de 17,08 heures par semaine.

QUE ce conseil des commissaires procède à l'embauche de madame Isabelle Primeau, à titre de technicienne en éducation spécialisée à l'école secondaire Natagan, au poste régulier cyclique à temps partiel de 20 heures par semaine.

QUE ces engagements prennent effet le 25 août 2010.

ADOPTÉE.

10.12 – CONGÉS SANS TRAITEMENT

CC-4559-10 CONSIDÉRANT les demandes logées;

CONSIDÉRANT les clauses des conventions collectives afférentes;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Ginette Beaumier,

QU'un congé sans traitement soit octroyé aux personnes suivantes selon les clauses des conventions collectives suivantes et pour les périodes mentionnées :

Nom	Emploi	Établissement	%	Date		Clause
Allard, Joanie	Enseignante	La Calypso	100	25 août au 17 décembre 2010	E1	5-13.27 c)
Martin, Nathalie	Préposée aux élèves handicapés	Ste-Thérèse	100	Année scolaire 2010-2011	S6	5-10.01
Trudel, Mélanie	Enseignante	La Forêt	100	19 septembre 2010 au 21 février 2011	E1	5-13.27 c)
Fortin, Marianne	Surveillante élèves	Launay	100	31 août au 31 déc. 2010	S6	5-10.00
Desrosiers, Geneviève	Enseignante	Ste-Thérèse	100	6 sept 2010 au 30 juin 2011	E1	5-13.27 c)

ADOPTÉE.

10.13 – DÉLÉGATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU COMITÉ CONSULTATIF EHDAA

CC-4560-10 CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 185 de la Loi sur l'instruction publique, le directeur général ou son représentant participe aux séances du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, et ce, sans droit de vote;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Karen Carignan,

QUE cette Commission scolaire nomme monsieur Jonathan Cossette, coordonnateur au Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires, pour représenter le directeur général au sein dudit comité pour l'année scolaire 2010-2011.

ADOPTÉE.

10.14 A – AGENTE DE DÉVELOPPEMENT Mme ANNIE ST-JULIEN ET ABOLITION D'UN POSTE DE CONSEILLÈRE OU CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

CC-4561-10 CONSIDÉRANT la création d'un poste d'agente ou d'agent de développement en lien avec la planification stratégique 2010-2015;

CONSIDÉRANT QUE madame Annie St-Julien occupe cette fonction depuis octobre 2007;

CONSIDÉRANT la clause 5-2.03 d) de la convention collective du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT le poste vacant de conseillère ou conseiller pédagogique en anglais;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Martine St-Laurent,

QUE le poste d'agente ou d'agent de développement au Service de l'enseignement, au secteur des jeunes, soit octroyé à madame Annie St-Julien.

QUE cette nomination soit rétroactive au 23 août 2010.

QUE le poste vacant de conseillère ou conseiller pédagogique en anglais soit aboli.

ADOPTÉE.

10.14 B – OCTROI D'UN CONTRAT À TEMPS PLEIN AU PRÉSCOLAIRE Mme CAROLINE CÔTÉ

CC-4562-10 CONSIDÉRANT l'octroi d'un poste d'agente de développement à madame Annie St-Julien;

CONSIDÉRANT la démission de madame Annie St-Julien sur son poste d'enseignante à l'école Saint-Joseph au préscolaire;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.17.27 de l'entente locale du personnel enseignant;

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant au préscolaire;

CONSIDÉRANT la liste de priorité du personnel enseignant;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Isabelle Rouillard,

QUE ce conseil des commissaires octroie un contrat à temps plein à madame Caroline Côté au préscolaire rétroactivement au 25 août 2010.

ADOPTÉE.

10.15 – ANNULATION D'UNE DEMANDE DE CONGÉ PARTIEL SANS TRAITEMENT Mme SYLVIE OUELLET

CC-4563-10 CONSIDÉRANT la résolution CC-4456-10 autorisant un congé partiel sans traitement de 6 % à madame Sylvie Ouellet, enseignante;

CONSIDÉRANT l'autorisation par la direction générale que madame Sylvie Ouellet participe à un plan de congé à traitement différé à compter du 1er juillet 2010;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Michel Morin,

QUE ce conseil des commissaires annule le congé à temps partiel sans traitement de 6 % accordé à madame Ouellet pour l'année scolaire 2010-2011.

ADOPTÉE.

10.16 – TECHNICIENNE EN TRAVAIL SOCIAL Mme JOCELYNE CLICHE

CC-4564-10 CONSIDÉRANT les orientations de la Commission scolaire et les besoins exprimés par l'école secondaire La Calypso;

CONSIDÉRANT le nouveau poste vacant de technicienne ou technicien en travail social à l'école secondaire La Calypso;

CONSIDÉRANT la clause 7-1.11 B) II c) de la convention collective du personnel de soutien;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Francine Grenier,

QUE ce conseil des commissaires procède à l'embauche de madame Jocelyne Cliche, à titre de technicienne en travail social à un poste régulier cyclique à temps complet de 35 heures par semaine à l'école secondaire La Calypso.

QUE cet engagement prenne effet rétroactivement le 27 août 2010.

ADOPTÉE.

10.17 – TECHNICIENNE EN TRAVAUX PRATIQUES Mme DARQUISE ROBERT

CC-4565-10 CONSIDÉRANT le poste vacant de technicienne ou technicien en travaux pratiques à la polyvalente de La Forêt;

CONSIDÉRANT la clause 7-1.11 B) II k) de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Martin Roy,

QUE ce conseil des commissaires procède à l'embauche de madame Darquise Robert, à titre de technicienne en travaux pratiques à un poste régulier cyclique à temps complet de 35 heures par semaine à la polyvalente de la Forêt.

QUE cet engagement prenne effet le 8 septembre 2010 et soit conditionnel à la vérification des antécédents judiciaires.

ADOPTÉE.

10.18 – TARIFICATION SPORT ÉTUDIANT

CC-4566-10 CONSIDÉRANT la tarification actuelle des différents programmes sportifs du Service des sports;

CONSIDÉRANT la tarification des nouveaux programmes présentés à cette séance;

CONSIDÉRANT les coûts associés à ces programmes;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer un financement adéquat;

CONSIDÉRANT l'article 2.2.5 de la politique relative aux contributions financières exigée des parents ou des usagers;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Ginette Beaumier,

QUE pour l'année scolaire 2010-2011, cette Commission scolaire autorise le Service des sports à modifier la tarification des différents programmes sportifs.

ADOPTÉE.

10.19 - RETRAITE PROGRESSIVE M. JACQUES TURGEON

CC-4567-10 CONSIDÉRANT la demande logée;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur le commissaire Denis Coutu,

QUE monsieur Jacques Turgeon, enseignant à l'école de La Corne, soit et il est autorisé rétroactivement à participer à un plan de retraite progressive sur cinq ans débutant en 2009-2010 à raison de 20 %.

ADOPTÉE.

11.1 - Activité annuelle de l'ACSATBJ des 17 et 18 septembre 2010

Monsieur le président explique brièvement le déroulement des activités prévues les 17 et 18 septembre prochains. Il informe les membres que la Commission scolaire de la Baie-James a signifié son retrait de l'ACSATBJ. On mentionne les personnes déléguées et substituts.

11.2 - Projet de perfectionnement – conseil des commissaires

Monsieur le président présente le programme de formation de la Fédération des commissions scolaires du Québec et demande l'avis des membres quant aux formations souhaitées. Le sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

HUIS CLOS

CC-4568-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Chantal Poliquin,

QUE l'assemblée siège à huis clos.

ADOPTÉE.

Il est 21 h.

Sont présents les membres du conseil, le directeur général, le directeur du Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires ainsi que le directeur du Service des ressources matérielles et administratives.

8.2 - Réadmission d'élèves

Le directeur du Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires présente aux membres du conseil les résultats des rencontres tenues avec les élèves et leurs parents ainsi que les directions d'établissement.

Il fait part de la recommandation quant à la réinscription de ces élèves dans les établissements de la Commission scolaire ainsi que des attentes signifiées aux élèves et à leurs parents.

8.3 - Situation d'un élève – polyvalente de la Forêt

Le directeur général et le directeur du Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires présentent aux membres du conseil la situation vécue à la polyvalente de la Forêt, mettant en cause un élève qui fréquente cet établissement. Ils expliquent les mesures prises par l'établissement et font part de l'état actuel du dossier.

Le directeur du Service de l'enseignement et des services éducatifs complémentaires quitte le huis clos, il est 21 h 8.

8.1 - Réorganisation administrative au Service des ressources humaines et au Service des ressources matérielles et administratives

Le directeur général et le directeur du Service des ressources matérielles et administratives présentent aux membres du conseil un projet de réorganisation du Service des ressources matérielles et administratives. Les membres du conseil se disent favorables avec l'orientation proposée quant à l'ajout d'un poste de technicien au niveau de ce Service.

Le directeur du Service des ressources matérielles et administratives quitte le huis clos, il est 22 h 15.

Le directeur général présente l'organisation du Service des ressources humaines en l'absence de la directrice, madame Hélène Turcotte, pour un congé à traitement différé. Ce dernier assumera la direction générale et la direction de service et pourra compter sur l'expertise de l'équipe en place.

Le directeur général quitte le huis clos, il est 22 h 23.

Le président du conseil des commissaires présente aux membres l'état de situation quant au processus de sélection à la direction générale.

LEVÉE DU HUIS CLOS

CC-4569-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Jeanne Grenier,

QUE le huis clos soit levé.

ADOPTÉE.

Il est 22 h 28.

Sont présents les membres du conseil et le directeur général.

8.2 RÉINTÉGRATION D'ÉLÈVES

CC-4570-10 CONSIDÉRANT l'analyse du dossier des élèves dont les noms figurent en annexe sous les cotes suivantes : CC100406-051-19, CC100615-051-21, CC100615-051-22 et CC100615-051-23;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Francine Grenier,

QUE les élèves dont les noms figurent sous les cotes ci-haut mentionnées soient réintégrés à la polyvalente de la Forêt.

ADOPTÉE.

12. – LEVÉE DE LA SÉANCE

CC-4571-10 IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame la commissaire Lyne Brousseau,

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Il est 22 h 30.

_____ _____

Michel Gagnon, président Lucie Côté, secrétaire générale